



Frais d'huissiers indûment prélevés

Par **ENRECHERCHE**, le **25/07/2017 à 21:00**

Bonsoir, rn rn Suite à un prêt à ma sœur, j'ai fait intervenir un cabinet d'huissiers afin de récupérer mes fonds. rn Le Cabinet m'avait indiqué que les frais s'élèveraient à 500 € env., or ils m'ont prélevés 2.500 € sur les montants récupérés. rn Je n'ai malheureusement aucun devis écrit, ni facture. rn Que puis-je faire ? rn Merci d'avance pour vos conseils.

Par **Visiteur**, le **25/07/2017 à 21:52**

Bonsoir, rn ses émoluments sont tarifés par une grille réglementaire... rn N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la chambre départementale des huissiers.

Par **ENRECHERCHE**, le **26/07/2017 à 06:51**

Oui, mais j'ai lu sur le Net que les huissiers avaient le droit de prélever un % sur les sommes qu'ils récupéraient d'un débiteur. Les huissiers ne m'ont pas du tout prévenu. Je n'ai reçu aucun devis, ni aucune facture. Qu'en est-il ?!?!